

Projet

RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT

du..... 2024

modifiant le règlement du gouvernement n° 463/2013 Rec. relatif aux listes de substances addictives, tel que modifié

En vertu de l'article 44 quater, paragraphes 1 et 2, de la loi n° 167/1998 Rec., relative aux substances additives et aux modifications apportées à certaines autres lois, telle que modifiée par la loi n° 273/2013 Rec. et la loi n° 366/2021 Rec., le gouvernement ordonne par les présentes:

Article I

Le règlement du gouvernement n° 463/2013 relatif aux listes de substances addictives, tel que modifié par le règlement du gouvernement n° 243/2015, le règlement du gouvernement n° 46/2017, le règlement du gouvernement n° 30/2018, le règlement du gouvernement n° 242/2018, le règlement du gouvernement n° 184/2021, le règlement du gouvernement n° 159/2022 et le règlement du gouvernement n° 228/2023, est modifié comme suit:

1. Dans le tableau de l'annexe 4, une nouvelle ligne est insérée sous la ligne dans laquelle le texte «FUB-PB-22» figure dans la colonne intitulée «Autre dénomination commune internationale (DCI)», qui, dans la colonne intitulée «Autre dénomination commune internationale (DCI) en langue tchèque/dénomination commune», contient le terme «hexahydrocannabinol», dans la colonne intitulée «Autre dénomination commune internationale ou autre dénomination commune» contient l'abréviation «HHC», dans la colonne intitulée «Nom chimique UICPA» contient la formule «(6aR,10aR)-6,6,9-triméthyl-3-pentyl-6a,7,8,9,10,10a-hexahydrobenzo[c]chromen-1-ol» et dans la colonne intitulée «Note» contient les termes «À l'exception du HHC s'il est contenu dans une usine de chanvre industriel, du chanvre industriel, de l'extrait de chanvre et de la teinture et de la préparation de chanvre industriel en quantités inférieures à 0,3 %. Cette exemption ne s'applique pas aux denrées alimentaires.»
2. Dans le tableau de l'annexe 4, une nouvelle ligne est insérée au-dessus de la ligne dans laquelle la colonne intitulée «Dénomination commune internationale (DCI) en langue tchèque/dénomination commune» contient le terme «hexedrone», qui, dans la colonne intitulée «Dénomination commune internationale (DCI) en langue tchèque/dénomination commune», contient le terme «hexahydrocannabinol-O-acétate», la colonne intitulée «Autre dénomination commune internationale ou autre dénomination commune» contient les termes «HHC-acétate, HHC-O», et la colonne intitulée «Nom chimique UICPA» contient la formule «[(6aR,10aR)-6,6,9-triméthyl-3-pentyl-6a,7,8,9,10,10a-hexahydrobenzo[c]chromène-1-yl]».

3. Dans le tableau de l'annexe 4, une nouvelle ligne est insérée au-dessus de la ligne dans laquelle la colonne intitulée «Dénomination commune internationale (DCI) en langue tchèque/dénomination commune» contient le terme «tétrahydrocannabinol», dans laquelle la colonne intitulée «Dénomination commune internationale (DCI) en langue tchèque/dénomination commune» contient le terme «tétrahydrocannabiphorol», la colonne intitulée «Autre dénomination commune internationale (DCI) ou autre dénomination commune» contient l'abréviation «THCP», la colonne intitulée «Nom chimique UICPA» contient la formule «(6aR,10aR)-3-heptyl-6,6,9-triméthyl-6a,7,8,10a-tétrahydrobenzo[c]chromen-1-ol», et la colonne intitulée «Note» contient les mots «À l'exception du THCP s'il est contenu dans une usine de chanvre industriel, du chanvre industriel, de l'extrait de chanvre et de la teinture et de la préparation de chanvre industriel en quantités inférieures à 0,3 %. Cette exemption ne s'applique pas aux denrées alimentaires.»

Article II

Réglementations techniques

Le présent décret a été notifié conformément à la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information.

Article III

Validité

Le présent règlement du gouvernement entre en vigueur le jour suivant la date de sa promulgation.

Premier ministre:

Vice-premier ministre et ministre de la santé: